

Ouverture du dispositif de soutien pour les entités culturelles

Les entreprises, associations et institutions culturelles actives ou domiciliées à Genève peuvent bénéficier d'aides dans le cadre du plan de soutien extraordinaire voté à l'unanimité du Conseil municipal de la Ville de Genève le 9 mars dernier. Le dispositif, qui prévoit plusieurs formes de soutien, est ouvert en ligne dès ce jour.

L'un des volets du plan de soutien au secteur culturel prévoit des subventions urgentes pour un montant total de 1.3 million de francs. Les critères et modalités d'octroi spécifiques pour chacune de ces mesures sont en ligne et disponibles dès le 30 mars 2021. Le **déla**i pour le dépôt des demandes est fixé au **30 avril 2021 à minuit**. Les dossiers sont à adresser par voie électronique uniquement.

►► Soutien aux entreprises culturelles

Doté d'un budget de 800'000 francs, cette aide vise à soutenir les entreprises et structures culturelles (associations, fondations, etc.) pour des projets de résidences ou d'adaptations des modalités de travail en contexte COVID.

Démarche en ligne >>> geneve.ch/covid19-entreprises-culturelles

►► Soutien à la captation et à la diffusion numérique

Cette mesure, dotée d'un fonds de soutien de 350'000 francs, s'adresse aux personnes physiques et aux personnes morales. Elle permet l'octroi de subvention pour des captations ou des diffusions numériques ponctuelles de spectacles (théâtre, musique, danse, performance), en format aussi bien audio que vidéo. Le soutien financier se monte au maximum à 15'000 francs par projet. Cette mesure vise à assurer une activité locale aux réalisateurs et réalisatrices, ainsi qu'aux métiers techniques de la vidéo, du son et de la lumière.

Démarche en ligne >>> geneve.ch/covid19-soutien-captation

►► Soutien aux organisations professionnelles du domaine culturel

Une dotation de 150'000 francs permet d'aider les organisations professionnelles du domaine de la culture qui apportent un soutien administratif aux entreprises culturelles, artistes et professionnel-le-s de la culture confronté-e-s à la crise COVID et qui les accompagnent dans leurs démarches.

Démarche en ligne >>> geneve.ch/covid19-organisations-pro

Le dispositif voté le 9 mars prévoit également des **bourses de recherche 2021** (soit 10'000 francs chacune, pour un montant total de 2 millions de francs) qui s'adressent aux professionnel-le-s de la culture, pour un projet de recherche en lien avec leur domaine ou pratique artistique, pour l'exploration de nouvelles méthodes ou techniques en lien avec l'activité artistique, pour l'étude des modes de diffusion innovants ou diversifiés. En cours de finalisation, le dispositif pour bénéficier de ces bourses de recherche 2021 sera ouvert **dès la fin du mois d'avril**.

Contact presse:

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition numérique

T. +41 22 418 95 25 / M. +41 79 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch